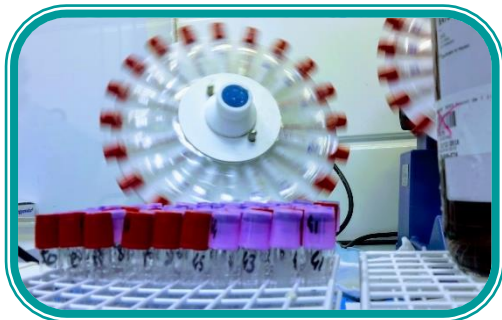




## CONSERVER MES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES ? MAIS POURQUOI FAIRE ?



## Qui sommes-nous ?

Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) du CHU de la Réunion a pour mission d'assurer la **préparation, le stockage et la conservation** de prélèvements de patients qui peuvent être utiles à la **recherche**.

Tous les reliquats de prélèvements provenant de patients traités au CHU sont susceptibles d'être conservés sur la base de la non-opposition des patients.

Ces ressources biologiques sont notamment des échantillons de sang (et dérivés), des fluides (salive, urine) et des biopsies, ...

L'objectif principal du CRB est d'assurer le maintien de la **qualité** de ces ressources biologiques selon la **norme NF S96-900**



## But de la conservation d'échantillons biologiques (CRB):

Le CRB est organisé de façon à **favoriser la recherche** scientifique, fondamentale et appliquée, **nationale et internationale** dans le respect de **l'éthique et du droit des personnes**.

Les CRB doivent satisfaire aux critères élevés de **qualité et d'expertise** exigés par la communauté internationale des chercheurs et par les industriels concernant la diffusion d'informations et de matériels biologiques. Ils doivent assurer l'accès aux ressources biologiques dont dépendent la **recherche-développement** en sciences de la vie et les progrès.

## Droits des patients:

### • **Ethique**

Nos patients sont **informés** des finalités **d'utilisation des ressources biologiques** par le biais du livret d'accueil du patient ou d'un document d'information qui leur est remis à la consultation par l'équipe médicale. Pour certains projets de **recherche**, un **consentement** peut être exigé **concernant la conservation d'échantillons et/ou la collecte et l'utilisation de données biologiques**.

Le patient peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses prélèvements en remplissant le **formulaire d'opposition** remis en même temps que le document d'information ou en s'adressant au CRB: [crb@chu-reunion.fr](mailto:crb@chu-reunion.fr)

### • **Confidentialité**

Les prélèvements sont **codés** afin d'assurer l'anonymat et de garantir l'absence d'éléments d'identification auprès de l'utilisateur. Les mises à disposition des échantillons s'effectuent de façon **anonyme**.

## Utilisation des échantillons pour la Recherche:

**Prélèvement ou reliquats d'échantillons biologiques : sang et dérivés, tumeurs, biopsies...**

Si opposition :  
Non-utilisation des échantillons

Transfert au CRB et stockage des échantillons à visée de recherche

Demande d'échantillons par le chercheur: dépôt d'un projet de recherche au comité scientifique

**VALIDÉ**

**REFUSÉ**

Evaluation du projet par une expertise scientifique

Cession des échantillons aux chercheurs

## Réglementation

Conformément à la loi (art.16-1 et 16-6 du Code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés.

Les patients ont le droit de modifier et de révoquer leurs consentements, manifester leur opposition à tout moment en s'adressant au CRB:  
[crb@chu-reunion.fr](mailto:crb@chu-reunion.fr)

Les données personnelles peuvent être associées au prélèvement dans le cadre des projets de recherches. Le CRB s'est engagé à respecter la législation applicable en matière de protection des données des personnes (Règlement européen 2016/679, dispositions nationales de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles).

Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément à la loi. Pour cela, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :  
[dpo.recherche@chu-reunion.fr](mailto:dpo.recherche@chu-reunion.fr)

Les activités du CRB du CHU sont reconnues, encadrées et surveillées par les instances officielles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

▷ Numéro de déclaration : DC-2009 978

▷ Numéro d'autorisation d'activité AC-2010-1175

## QUE DOIS-JE RETENIR ?

- ⇒ Mes échantillons sont **sécurisés**
- ⇒ Mes échantillons sont **cédés de façon anonyme**
- ⇒ Je peux retirer mon **consentement** quand j'en ai envie
- ⇒ Mes échantillons sont utilisés pour des projets étudiés par des **experts**
- ⇒ Mes échantillons sont indispensables à l'avancée de la **Recherche**

Grâce à l'utilisation des échantillons biologiques réunionnais, de nombreuses études ont pu être mises en place comme:

- ⇒ Etudes sur le diabète , les maladies cardio-vasculaires
- ⇒ Etudes sur le chikungunya et la dengue
- ⇒ Etudes sur la diversité génétique de la population réunionnaise

Pour plus d'informations:

<https://crbreunion-fr.webnode.fr/>

✉ [crb@chu-reunion.fr](mailto:crb@chu-reunion.fr)

CHU-Site Nord  
Allée des Topazes  
97405 Saint Denis  
cedex  
**0262 90 64 08**

CHU-Site Sud  
BP 350  
97448 Saint Pierre  
cedex  
**0262 35 90 52**